COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Réponse de la Municipalité au postulat déposé par Mme Solène Frei et M. Nicolas Lockhart, intitulé « Jardins naturels » du 11 décembre 2023

Responsabilité du dossier :
Mme Christa von Wattenwyl - Municipale

Founex, le 14 octobre 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Par ces lignes, la Municipalité répond au postulat déposé par Mme Solène Frei et M. Nicolas Lockhart, lors de la séance du 11 décembre 2023, intitulé « Jardins naturels »

Texte du postulat

Préambule
Les crises climatique et énergétique sont des urgences largement médiatisées et notre commune a agi concrètement sur ces deux plans. La crise de la biodiversité est tout aussi urgente mais bien plus silencieuse. La nature en Suisse est soumise à une pression insoutenable, or la biodiversité nous rend des services écosystémiques inestimables. Les chiffres sont malheureusement parlant :
• Un tiers des espèces animales et végétales en Suisse sont éteintes ou menacées d'extinction
• 45 % des abeilles ont disparues
• Parmi les pays de l'OCDE, la Suisse est en tête du classement pour la proportion d'espèces menacées
• La biodiversité, et les avantages qu'elle procure, est fondamentale pour le bien-être de l'homme et de la planète. Elle ne cesse de diminuer dans le monde entier et cette tendance devrait se poursuivre ou s'aggraver si le statu quo persiste

Contexte Communal
La commune de Founex a conscience de la crise de la biodiversité et a d'ores et déjà pris des mesures concrètes. Sur demande de la municipalité, une étude sur la biodiversité a été réalisée et plusieurs mesures sont préconisées dont inciter la population à agir en faveur de la biodiversité. C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent postulat. Postulat Par la présente, nous demandons à la municipalité d'étudier la mise en place d'un programme de réensauvagement des jardins privés. La majeure partie de la superficie du territoire n'est pas communale mais privée avec une éco potentialité importante en termes de conservation de la biodiversité. Chacun peut contribuer à favoriser la nature, que ce soit dans son jardin ou même sur son balcon. Il suffit d'aménagements relativement simples mais qui sont cruciaux pour de nombreuses espèces animales et végétales, aussi bien pour le nichage que le déplacement. Les mesures sont très simples et peu couteuses comme :
1. Prairie fleurie au lieu de gazon inerte
2. Création de passages sous les barrières pour les hérissons, les batraciens
3. Création d'habitat pour la faune (tas de branche, de feuilles, de pierres)
4. Pas de pesticides ou fongicides
Ces mesures pourraient faire l'objet d'une campagne, être éditées sous forme de flyer sur le site de la Commune et mises en pratique avec des journées conseils offerts à la population au printemps, à titre de suggestion.
Les mesures plus onéreuses comme :
5. Remplacer une haie par une haie vive
6. Installer un collecteur d'eau de pluie
7. Installer des nichoirs à oiseaux
8. Aménager un étang
Devraient faire l'objet de subventions. L'objectif est d'inciter la population à utiliser l'espace privé pour renaturer et favoriser la biodiversité dans tout le territoire de la commune.

Rapport de la Municipalité

La Municipalité de Founex remercie l'auteur du postulat pour la proposition.

La fragmentation du paysage causée par la densification urbaine, le développement des infrastructures de transport et l'agriculture intensive a un fort impact sur les espèces de plantes et animaux et participe au recul de la biodiversité à toutes les échelles.

Face à ce constat, la commune de Founex a décidé en 2022 d'entreprendre une démarche proposée par Pro Natura en Romandie, qui consistait à effectuer un bilan succinct du réseau écologique ainsi qu'un tableau de mesures en faveur de la biodiversité dans la commune.

En décembre 2023 le postulat « Jardins naturels » de Madame Frei et Monsieur Lockhart a soutenu et encouragé la Municipalité à poursuivre dans cette voie, **notamment à inciter la population à agir en faveur de la biodiversité**. En effet, la majeure partie des parcelles sur le territoire communal étant en main privée, la commune n'exerce qu'une influence indirecte sur la manière dont elles sont entretenues et cultivées.

En somme, plusieurs mesures ont été entreprises pour donner suite à l'étude sur la biodiversité et en guise de réponses au postulat :

- Mise en place et promotion de la **« Charte des Jardins »** auprès de la population: Des informations et conseils sur les bonnes pratiques à adopter pour arriver à un jardin plus naturel et accueillant pour la petite faune sont proposés par le biais de la Charte des Jardins. Le lien correspondant sera mis sur le site web Charte des jardins – energie-environnement.ch et un article a été publié dans le journal communal.
- La **plantation d'une haie naturelle (haie vive)** qui servira d'exemple à la population intéressée est planifiée pour l'automne 2024 à la Grand Rue 54.
- **Sortie Nature** : une balade à la découverte de la nature à l'Avenue de Bossey a eu lieu le 26 avril 2024 pour la population founachue, guidée par un biologiste-naturaliste de Pro Natura.
- **Fonds pour la biodiversité** : en cours d'élaboration, en attente du règlement d'application de la Loi cantonale sur la Protection du Patrimoine naturel et Paysage. Le fonds permettra de subventionner des mesures planifiées par nos citoyens et citoyennes en faveur de la biodiversité (plantation d'arbres et de haies naturelles).
- **L'Inventaire des arbres remarquables** effectué en 2023 : il sera mis en vigueur courant 2024. Les propriétaires de terrains avec des arbres remarquables pourront demander un soutien financier pour l'entretien.
- **Espaces verts** : Changement de stratégie municipale en 2024 (plantation de vivaces au lieu de plantes annuelles dans la plupart des plates-bandes communales).
- De plus, un bureau spécialisé est en train d'élaborer un plan pour **l'entretien différencié** sur les parcelles communales.
- **Stratégie de préservation hirondelles, martinets, chauve-souris**. Le projet a débuté au printemps 2024. Avant l'intervention des spécialistes d'un bureau- expert dans le domaine, un tout-ménage avec un sondage a été envoyé à la population, sollicitant les diverses observations des oiseaux etc. par nos habitants et habitantes de la Commune.
- Un projet pour une **lisière naturelle et un sentier didactique** le long de la **forêt Gachet** avec zone alluviale d'importance régionale est en cours. Les panneaux d'information mettront l'accent sur une connaissance plus approfondie de la faune et flore.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Vu le postulat déposé par Mme Solène Frei et M. Nicolas Lockhart, lors de la séance du 11 décembre 2023, intitulé « Jardins naturels »

Ouï le rapport de la Commission ad hoc

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

D'accepter la réponse de la Municipalité

Ainsi approuvé par la Municipalité le 14 octobre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :
Lucie Kunz-Harris

le Secrétaire :
Daniel Brunner

la Municipale :
Christa von Wattenwyl

Rapport de la Commission de l'Energie et de la Durabilité sur le postulat « Jardins naturels » déposé par Mme Solène Frei et M. Nicolas Lockhart (11 décembre 2023)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le postulat en titre ainsi que la réponse de la Municipalité , nous a été présenté le 4 novembre par Mme Christa von Wattenwyl Municipale et Monsieur Yann Le Mercier, chef de service
Egalement présents Mm. Hervé Mange, Laurent Kilchherr Municipaux, Thomas Morisod Président du Conseil, Samantha Kucharik boursière, Daniel Brunner secrétaire municipal.

Préambule :

Face au constat alarmant de la disparition de la faune et la flore sauvages, différentes initiatives ont été entreprises par les pouvoirs publics ainsi que par les défenseurs de la Nature pour enrayer le phénomène .

Le présent postulat invite notre Municipalité à poursuivre ce combat par une liste de points précise.

Réponses de la Municipalité :

En bref, les réponses données par la Municipalité sont le reflet d'une volonté de participer activement à « l'assainissement » de notre environnement, et en particulier, au retour à un meilleur équilibre naturel de nos jardins, peu à peu envahis par des espèces exotiques proposées sans discernement par la grande distribution.
Nous apportons notre soutien à cette volonté affirmée.

Suggestion: Le projet de sentier didactique prévu aux abords de la forêt de Gachet pourrait trouver sa place de manière plus « accessible » le long de l'Avenue de Bossey à un coût probablement moindre, laissant à cette forêt, dernier lieu totalement sauvage sur notre territoire, une chance de rester à l'abri d'une présence humaine.

Compléments :

A l'issue de la présentation, les participants de la Commission se sont réunis et ont émis les réflexions suivantes :

1 : Région de Nyon propose une aide (CHF 45.- /m. linéaire de haie remplacée). Cette aide se terminera au 15 décembre. Nous invitons la Commune à prendre le relais à l'expiration du délai en soutenant de manière plus généreuse cette action qui donne néanmoins un excellent signal-.

2 :Il serait souhaitable que notre service « Extérieurs » accompagne les démarches des propriétaires en les orientant vers des entreprises contactées au préalable pour obtenir des conseils et des prix préférentiels . (arbres au prix de gros, tarifs pour actions groupées, etc..)

3. Le remplacement de haies denses et occultantes par des arbustes moins opaques entraînera une perte momentanée d'intimité, fort recherchée par les propriétaires de petites parcelles.
Il est plus qu'important qu'une **prolifération de demandes d'érection de murs** en remplacement des plantes arrachées soit très sévèrement limitées. Notamment pour éviter de bloquer définitivement le passage d'animaux sauvages d'une parcelle à l'autre.

Conclusion :

Considérant les éléments précités, la Commission Energie et Durabilité vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

D'approuver le postulat « Jardins naturels » déposé le 11 décembre 2023 par Mme Solène Frei et Mr Nicolas Lockhart.

Ainsi fait à Founex, le 11 novembre 2024

Pour la commission Energie et Durabilité :

Iftikhar Ahmed	Serge Moser	Solène Frei
Andreas Müller(Abs.)	Sylvain Camilo (Abs.)	Philippe Magnenat
Massimiliano Ranieri (Abs.)		